

# BEP CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER CAP CONDUITE ROUTIERE

## EPREUVE : EP2.1 ORGANISATION D'UN TRANSPORT

### CONSIGNES AUX EXAMINATEURS

L'épreuve a pour objectif d'évaluer le candidat sur les compétences et selon le barème indiqués sur la fiche d'évaluation.

En début d'épreuve, les examinateurs expliquent au candidat la situation professionnelle et ce qu'on attend de lui. Ils mettent à disposition du candidat le texte du sujet, une carte routière sur laquelle le candidat ne doit pas écrire (afin qu'elle puisse resservir), un atlas, les lettres de voiture préétablies, les documents décrivant le véhicule ... et une photocopie de la carte, sur laquelle le candidat tracera l'itinéraire au surligneur et fera apparaître l'ordre dans lequel il compte effectuer sa tournée.

Cette épreuve étant pratique, ormis le tracé sur la photocopie de la carte, il n'est pas demandé de travail écrit. Il n'est pas non plus demandé de calculs de distance ou de temps. Le candidat ne devrait passer que quelques minutes à repérer les lieux sur la carte, établir l'ordre de la tournée puis tracer l'itinéraire au surligneur sur la photocopie.

Au fur et à mesure du déroulement de l'épreuve, les examinateurs tiennent le rôle de l'agent d'exploitation puis de l'expéditeur, puis des destinataires.

#### - Envoi n° 1

Deux palettes constituées de colis homogènes, volume total compris entre 2 et 3 m<sup>3</sup>. L'utilisation du transpalette est requise. Le nombre de colis doit être contrôlable par le candidat sans dépalettiser. Les palettes sont à filmer par le candidat.

#### - Envoi n° 2

Environ 2 m<sup>3</sup> de colis de formes et dimensions variées. Ces colis sont pris au sol par le candidat et déposés sur le plancher du véhicule au moment du chargement. L'utilisation du diable ou du chariot, selon les colis, est requise.

#### - Envoi n° 3

Un objet encombrant et lourd (environ 1 m<sup>3</sup>, pour 100 à 200kg). Cet objet doit être arrimé dans le véhicule par le candidat.

Pour ces trois envois des bons de livraison peuvent être établis par l'expéditeur (le centre d'examen) et confiés au candidat lors de la prise en charge. Les lettres de voiture sont établies par le centre d'examen et confiées au candidat au début de l'épreuve.

Des anomalies réalistes sont mises en place (colis manquants, dévoyés, avariés).

Un des envois est livré contre remboursement et un des envois est livré en port dû avec paiement comptant.

Le jury demande au candidat de communiquer par téléphone ou oralement avec son responsable d'exploitation (un examinateur) à propos d'une situation particulière survenue en cours d'épreuve.

Sauf consignes expressément indiquées au candidat, celui-ci applique les règles du contrat type.

<b>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II</b>		
Temps alloué : <b>2 heures</b>	Coefficient : BEP 6 CAP 10	<b>BEP / CAP SESSION 2001</b>
Echelle :	Note mini :	<b>BEP : CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER</b>
Epreuve : <b>EP 2.1 Organisation d'un transport</b>		<b>CAP : CONDUITE ROUTIERE</b>
Cette fiche comporte : 2 feuilles	N° de la feuille : 1/2	<b>Consignes aux examinateurs</b>

**BEP CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER  
CAP CONDUITE ROUTIERE**

**EPREUVE : EP2.1 ORGANISATION D'UN TRANSPORT**

**EVALUATION**

COMPETENCES	CRITERES	
<b>Etablir l'itinéraire</b>		
Le tracé sur fond de carte montre les axes empruntés, <i>(les routes sont adaptées)</i>		/4
les points de livraison, <i>(ils sont tous placés)</i>		/4
fait apparaître l'ordre de la tournée. <i>(le mieux adapté)</i> <i>du départ de l'entreprise de transport, jusqu'à la dernière livraison</i>		/7
<b>Choisir des moyens de manutention</b>		
Le choix est justifié par l'efficacité, la qualité, l'adaptation.		/5
<b>Prendre en charge la marchandise</b>		
La compatibilité véhicule/marchandise est assurée. <i>Charge utile, poids volume ...</i>		/5
Il n'y a pas de litige prévisible. <i>La marchandise est contrôlée, comptée ...</i>		/10
L'arrimage et la répartition sont assurés. <i>Sangle, film</i>		/5
L'ordre de la tournée est respectée.		/5
Les règles de manutention et de sécurité sont respectées <i>(gants, gestes, postures, chaussures)</i>		/10
Les réserves éventuelles sont prises. <i>Mettre des anomalies en place.</i>		/5
Les documents sont ventilés et émargés.		/10
<b>Livrer la marchandise</b>		
Les documents sont ventilés et émargés.		/10
La sauvegarde des biens est assurée.		/10
<b>Utiliser des moyens de manutention</b>		
Les règles de manutention et de sécurité <i>concernant le matériel et la marchandise</i> sont respectées. Il n'y a pas de détérioration du matériel ni des marchandises.		/10
<b>Gérer des fonds</b>		
Les documents (chèques) sont correctement renseignés ou émargés. Il n'y a pas de litige d'origine financière possible. <i>Les encaissements sont faits et les chèques vérifiés</i>		/15
<b>Transmettre des informations</b>		
Les informations sont concises et exploitables. <i>Evaluer ici la qualité de la communication orale ou téléphonique, avec les clients et avec l'agent d'exploitation à propos d'un évènement survenu en cours d'épreuve.</i>		/15

Les notes intermédiaires sont indivisibles. Les compétences sont acquises ou non. Chaque compétence non évaluée par manque de temps est notée zéro.

<b>GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II</b>		
Temps alloué : <b>2 heures</b>	Coefficient : BEP 6 CAP 10	<b>BEP / CAP SESSION 2001</b>
Echelle :	Note mini :	<b>BEP : CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER</b>
Epreuve : <b>EP 2.1 Organisation d'un transport</b>		<b>CAP : CONDUITE ROUTIERE</b>
Cette fiche comporte : 2 feuilles	N° de la feuille : 2/2	<b>Consignes aux examinateurs</b>

## FICHE D'ÉVALUATION

Candidat n° :

Heure de début d'épreuve :

Heure de fin :

COMPETENCES	CRITERES	
<b>C 201</b> <b>Etablir l'itinéraire</b>	Le tracé sur fond de carte montre les axes empruntés,	/4
	les points de livraison,	/4
	fait apparaître l'ordre de la tournée.	/7
<b>C 202</b> <b>Choisir des moyens de manutention</b>	Le choix est justifié par l'efficacité, la qualité, l'adaptation.	/5
<b>C 303</b> <b>Prendre en charge la marchandise</b>	La compatibilité véhicule/marchandise est assurée.	/5
	Il n'y a pas de litige prévisible.	/10
	L'arrimage et la répartition sont assurés.	/5
	L'ordre de la tournée est respecté.	/5
	Les règles de manutention et de sécurité sont respectées (gants, gestes, postures, chaussures)	/10
	Les réserves éventuelles sont prises.	/5
<b>C 304</b> <b>Livrer la marchandise</b>	Les documents sont ventilés et émargés.	/10
	La sauvegarde des biens est assurée.	/10
<b>C 306</b> <b>Utiliser des moyens de manutention</b>	Les règles de manutention et de sécurité sont respectées. Il n'y a pas de détérioration du matériel ni des marchandises.	/10
<b>C 307</b> <b>Gérer des fonds</b>	Les documents (chèques) sont correctement renseignés ou émargés. Il n'y a pas de litige d'origine financière possible.	/1
<b>C104</b> <b>Transmettre des informations</b>	(communication orale ou téléphonique) Les informations sont concises et exploitables.	/15
Note totale		/130

### GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II

Temps alloué : 2 heures	Coefficient : BEP 6 CAP 10	<b>BEP / CAP SESSION 2001</b>
Echelle :	Note mini :	<b>BEP : CONDUITE ET SERVICE DANS LE TRANSPORT ROUTIER</b>
Epreuve : EP 2.1 Organisation d'un transport		<b>CAP : CONDUITE ROUTIERE</b>
Cette fiche comporte : 1 feuille	N° de la feuille : 1/1	<b>Fiche d'évaluation</b>